

FR

E-004805/2020

Réponse donnée par M. Várhelyi
au nom de la Commission européenne
(11.11.2020)

La Commission suit de près l'adoption, la mise en œuvre et l'application de la législation relative à la liberté d'association, au droit du travail et à la santé et à la sécurité au travail en Albanie au moyen de ses rapports annuels¹ et du dialogue politique régulier mené dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association.

La Commission fournit également un appui technique et financier au processus d'alignement de la législation albanaise sur l'acquis de l'UE dans ces domaines, notamment grâce aux programmes d'appui budgétaire sectoriel en faveur de l'emploi et des compétences. L'Albanie doit améliorer encore le cadre juridique relatif à la liberté d'association, qui est globalement conforme aux normes internationales. L'Albanie doit également veiller à l'application correcte et au suivi de la législation en matière de santé et de sécurité au travail, notamment dans le secteur minier.

L'Albanie a adopté le plan d'action national 2019-2021 pour la protection des enfants contre l'exploitation économique. Elle doit encore renforcer le système de suivi du travail des enfants et d'autres formes d'exploitation. L'Albanie est devenue un pays pionnier dans le cadre de l'Alliance 8.7², dont l'objectif est d'éradiquer le travail des enfants.

De manière plus générale, l'Albanie doit poursuivre ses efforts pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant, et notamment renforcer les systèmes de protection de l'enfance et d'aide à l'enfance. L'Albanie est également liée par la convention européenne des droits de l'homme, qui vise entre autres à protéger l'intérêt supérieur des enfants.

La mise en œuvre des réformes et l'importante intégration commerciale de l'Albanie avec l'UE se renforcent mutuellement.

La Commission continuera d'encourager et de soutenir les progrès en matière de réforme, y compris en ce qui concerne les conditions de travail dans le secteur des mines de chrome, et plus généralement dans le domaine de l'application des droits fondamentaux, qui comprend la protection des droits de l'enfant, dans le contexte des négociations d'adhésion à l'UE avec l'Albanie.

¹ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/albania_report_2020.pdf

² <https://www.alliance87.org/>